

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU
BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
<i>Réf : 2018100004</i>	<i>14/12/2018</i>

Référence de la décision : A/CT/2018-12-269

Délivrance d'un agrément en tant qu'organisme chargé des examens :

A été délivré à la demande de SNCF Mobilités - Campus Traction de Dijon, un agrément en tant qu'organisme chargé des examens portant sur les connaissances professionnelles générales relatives à la conduite des trains.

Cet agrément a été délivré pour une période probatoire de deux ans, soit jusqu'au 14 décembre 2020.